

Lot n° : **A2**
Section : **AK**
N° : **229**
4 impasse des Mimosas

Superficie : **355m²**
Superficie de plancher maximale : 200m²

Maître d'Ouvrage



22, rue Benjamin Franklin
Bâtiment Le Phoenix
85000 LA ROCHE-SUR-YON

Paysagiste Concepteur

Lorraine DONDAINAS



www.geouest.fr

46 rue B. Franklin - BP 50352
85009 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX
Tél. 02 51 37 27 30 - contact@geouest.fr

DEPARTEMENT DE LA VENDEE

COMMUNE D'AIZENAY

Route de Nantes

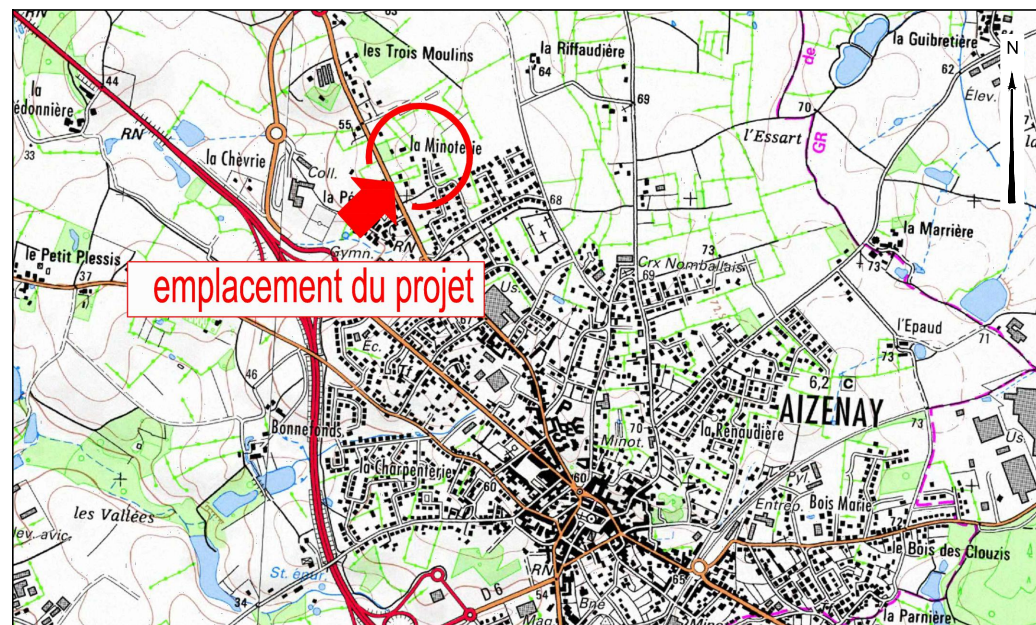
Lotissement à usage principal d'habitation " Les Mimosas "

autorisé par arrêté N°PA 085 003 22 V0001 du 21 mars 2023

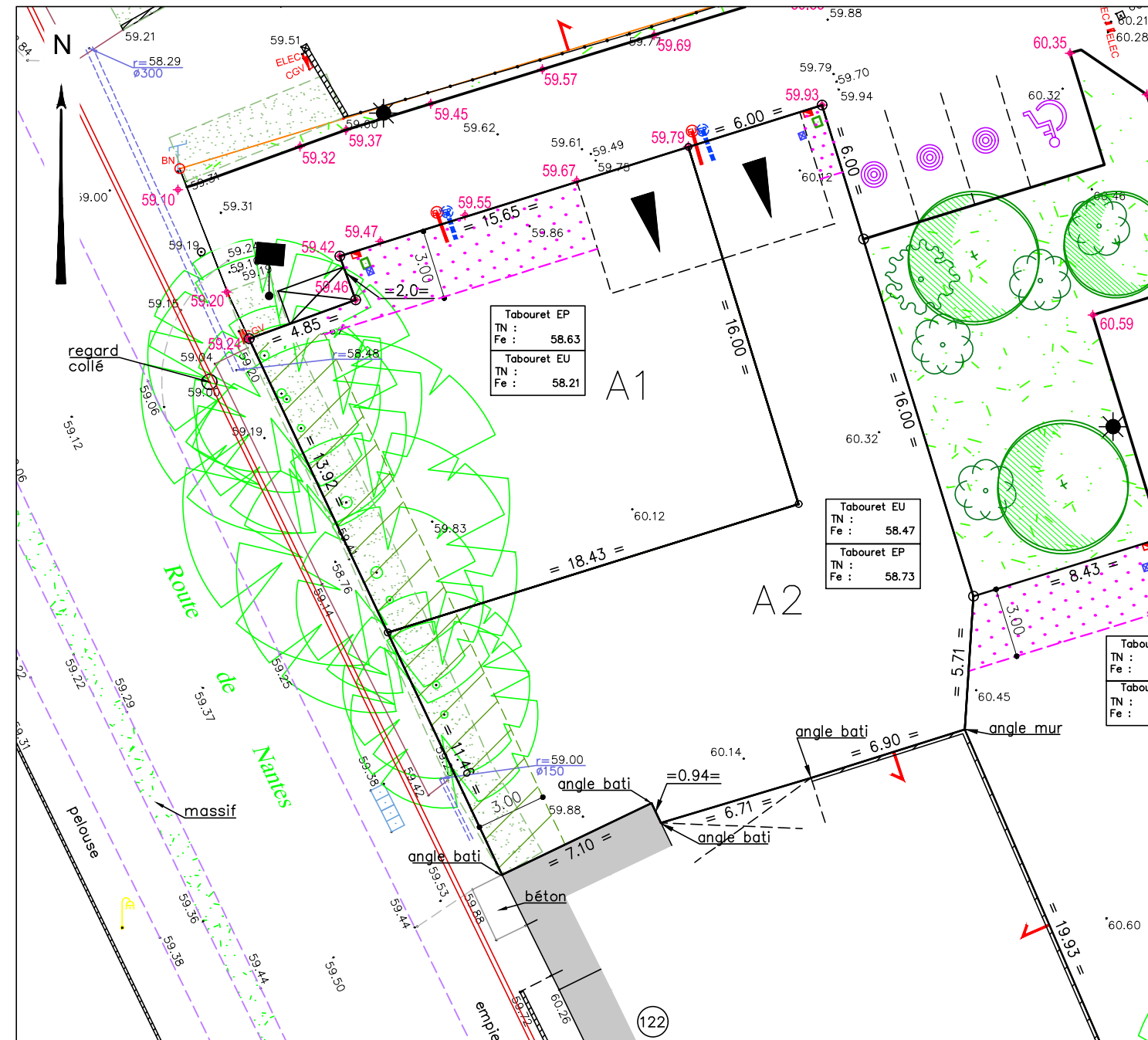
autorisé par arrêté modificatif N° PA 085 003 22 V0001 M01 du 11 décembre 2024

PLAN INDIVIDUEL

PLAN DE SITUATION



PLAN D'ENSEMBLE



LEGENDE

- Zone non constructible
- Zone de protection de la végétation existante (zone non constructible y compris annexes)
- Etage interdit en mitoyenneté sur une largeur de 3m
- Lots sur lesquels la construction en étage est interdite (logement de plain-pied obligatoire)
- Emplacement obligatoire et unique de l'accès automobile et du parking privatif non clos (dimension 5.00m x 5.00m minimum)
- Emplacement obligatoire et unique de l'accès automobile, un espace de stationnement privatif non clos (dimension 5.00m x 5.00m minimum) devant être aménagé à l'intérieur du lot, ainsi qu'un espace de manoeuvre
- Emplacement des places de stationnement publiques
- Plantation projetée (emplacement de principe)
- Espace Vert (engazonnement ou plantation arbustive)
- Végétation existante à préserver et à conserver
- Aire de présentation containers ordures ménagères

Ouvrages hors sol : (emplacement et cote à titre indicatif)

- 00.00 - cote terrain naturel (nivellement effectué avant travaux de viabilité)
- +00.00 - cote projet voirie indicative (à vérifier après travaux de finition)
- Ⓢ - regard tabouret EU
- Ⓣ - regard tabouret EP
- T : - cote tampon du regard EU
- Fe : - cote radier du branchement EU } => cotes suivant plan de récolement
- T : - cote tampon du regard EP
- Fe : - cote radier du branchement EP } => cotes suivant plan de récolement
- ☼ - candélabre
- CGV - coffret électrique
- Ⓢ - citerneur AEP
- Ⓢ - branchement téléphone
- - signe d'appartenance de mur
- o - borne OGE



Ouvrages hors sols :

Position non contractuelle n'engageant pas la responsabilité du concepteur.
Des modifications pouvant intervenir à l'exécution des travaux, avant tout projet de construction, les acquéreurs devront impérativement vérifier le positionnement définitif des ouvrages (AEP, EU/EP, Electrique, GAZ, Téléphone, candélabres).



www.geouest.fr